

ADHERER A L'ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE : UN ACTE FORT DE SOLIDARITÉ

► Pourquoi adhérer à l'APF ?

- Pour être soutenu par la délégation en cas de difficultés administratives, sociales et personnelles.
- Pour nous rassembler : personnes en situation de handicap, familles, sympathisants et tous ceux qui sont sensibles à la question du handicap et ne plus être seul(e).
- Pour constituer une force capable de porter nos revendications au niveau local et national.
- Pour constituer une instance solide de dialogue entre les élus et les institutions.
- Pour pouvoir se porter candidat au conseil départemental de la délégation.
- Pour bénéficier des activités réalisées pour et avec les personnes en situation de handicap, dans un esprit de mixité et d'ouverture sur le monde.
- Pour participer aux projets de l'association et être un acteur de citoyenneté.

► Comment devenir adhérent ?

- L'adhésion peut se faire en envoyant un chèque d'un montant de 25 euros par an à la délégation en indiquant le nom, le prénom et l'adresse du futur adhérent.
- Une carte d'adhésion vous sera transmise.

Parlez-en autour de vous, Rejoignez-nous !

► Comment nous aider à développer notre réseau d'adhérents ?

- En sensibilisant votre entourage sur les actions de l'APF.
- En les sensibilisant sur le bien fondé d'une adhésion à l'APF.
- En leur communiquant nos coordonnées.

Vous êtes les meilleurs relais de communication de notre association !